

28.10.2015 - 12:18 Uhr

Baisse précipitée du taux d'intérêt minimal

Bern (ots) -

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, est déçue que le Conseil fédéral ait baissé à 1.25 pourcent le taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle pour 2016. Dans l'environnement actuel marqué par de fortes variations sur les marchés des capitaux, une fixation à l'avance n'est plus adéquate. C'est pourquoi, Travail.Suisse avait demandé que l'on laisse inchangé le taux d'intérêt minimal à 1.75 pourcent et que l'on instaure en même temps un groupe de travail des partenaires sociaux qui examinerait une formule modifiée et une fixation du taux à chaque fois vers la fin de l'année considérée.

La baisse recommandée du taux d'intérêt minimal à 1,25 pourcent est précipitée. Dans un contexte marqué par une forte volatilité, il n'est pas approprié de fixer le taux d'intérêt minimal longtemps à l'avance. Depuis longtemps, la formule qui détermine le taux d'intérêt minimal LPP n'est plus adaptée à la politique de placement en cours de nombreuses caisses de pension. On ne prend pas suffisamment en compte les actions et l'immobilier qui promettent souvent de bons rendements. Ainsi, il en résulte maintenant une baisse du taux d'intérêt minimal bien que par exemple l'indice Pictet-93 - une référence importante pour les caisses de pension avec environ 25 pourcent d'actions, qui n'est que faiblement prise en compte dans la formule - ait augmenté de plus de 5 pourcent par rapport à l'an passé (situation au 22.10.2015).

Il aurait fallu réviser la formule plutôt que de baisser unilatéralement le taux d'intérêt. Travail.Suisse demande que le Conseil fédéral mette sur les rails une telle révision. En outre, il se justifie aussi que l'on fixe le taux d'intérêt minimal vers la fin de l'année en cours quand on en sait plus sur la performance réelle. Si, à ce moment-là, il s'avérait qu'un faible taux se justifie, les assurés pourraient l'accepter plus facilement. Un faible rendement à l'avance, comme c'est le cas actuellement, est peu compréhensible pour les assurés et augmente la marge bénéficiaire des sociétés d'assurance tournées vers le profit qui peuvent jouer un rôle puissant dans la prévoyance professionnelle.

Contact:

Adrian Wüthrich, Président, tél. 079 287 04 93

Matthias Kuert Killer, Responsable de la politique sociale, tél. 079 777 24 69, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100779738> abgerufen werden.